



Taux de vétusté pour un logement

Par **Sam85**, le **10/01/2024** à **09:55**

Bonjour,

J'ai été locataire pendant 9 ans d'une habitation pour un loyer de 875euros/mois. Le loyer a toujours été payé en temps et en heure, le virement était effectué au début de chaque mois.

Au moment de faire l'état des lieux de sortie, la propriétaire me réclame des frais pour remplacer les façades de la cuisine IKEA qui ont mal vieilli ainsi que le remplacement du four qui a lui aussi subi les aléas du temps. Il s'agit d'une vétusté due à un usage normal d'une cuisine pendant 9 ans avec une famille composée de 4 personnes.

Je voudrais donc savoir quel est le taux de vétusté à appliquer pour ces 2 éléments afin de ne pas payer une cuisine neuve complète au bout de 9 ans à mon ancien propriétaire.

Merci pour vos réponses